



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/JUIL/84

Point de l'ordre du jour
8

OBJET
AUAT – SUBVENTION POUR
L'ANNÉE 2014

RAPPORTEUR
Mme FAIVRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 18/07/2014
L'affichage en mairie le : 18/07/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 10 Juillet 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 Juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme M-P. DOSTE a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P-Y. SCHANEN a donné procuration à M. E. JAECK
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. CHEVALLIER a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

Exposé des motifs

Madame FAIVRE indique qu'une convention cadre a été signée entre la Ville de Ramonville Saint-Agne et l'AUAT le 27 juin 2005 définissant le champ de son intervention dans le cadre de sa mission d'assistance architecturale et d'assistance permanente pour tout ce qui concerne les documents de planification et notamment le Plan Local d'Urbanisme.

Chaque année, il est proposé un programme prévisionnel d'intervention de l'AUAT faisant suite aux besoins de la ville de Ramonville. Une subvention est demandée à la ville en fonction de ce programme préalablement défini.

Les missions principales sont les suivantes :

- Permanence d'un architecte conseil de l'AUAT qui reçoit, avec les instructeurs de la ville, les particuliers ainsi que les promoteurs afin d'apporter des conseils architecturaux sur leurs projets de construction ;
- Accompagnement de la Mairie pour l'adaptation réglementaire du Plan Local d'Urbanisme ;

A titre de comparaison, sur l'année 2013, les missions de l'AUAT étaient les suivantes :

- Une permanence hebdomadaire de l'architecte conseil ;
- Accompagnement de la Mairie pour la révision générale du PLU, qui a nécessité de nombreuses réunions publiques et ateliers avec les habitants.

Le montant de la subvention pour 2013 de la Ville de Ramonville Saint-Agne à l'AUAT au regard du programme de travail était de 19 000 € et correspondait à l'avenant n°11 à la convention cadre du 27 juin 2005.

Ainsi, pour l'année 2014, il est proposé le programme prévisionnel suivant :

- Une permanence tous les quinze jours de l'architecte conseil ;
- Accompagnement de la Mairie pour l'adaptation réglementaire du Plan Local d'Urbanisme.

Le programme de travail et le budget prévisionnel de l'AUAT a été approuvé en Conseil d'Administration du 28 février 2014. Le montant de la subvention annuelle demandée à Ramonville pour l'année de 2014 est de 7 000 € et correspondant à l'avenant n°12 à la convention cadre du 27 juin 2005.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'avenant n°12 pour l'année 2014 à la convention cadre du 27 juin 2005 ;
- **APPROUVE** le programme prévisionnel et le montant de la subvention demandée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé, à verser la subvention demandée et à lancer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 17/07/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC

AVENANT N° 12 pour l'année 2014 à la convention-cadre du 27 juin 2005

Entre :

- **la Ville de Ramonville Saint-Agne**

Représenté(e) par Le Maire, dûment autorisé(e) par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005, désigné(e) ci-après par « la Ville de Ramonville Saint-Agne »,

d'une part,

Et :

- **L'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine,**

représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Marc MESQUIDA, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 7 février 1997, désignée ci-après par « l'aua/T »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de la convention-cadre signée entre la Ville de Ramonville Saint-Agne et l'aua/T le 27 juin 2005 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la Ville de Ramonville Saint-Agne est déterminé au regard du programme partenarial d'activités de l'aua/T.

Article 1 - Montant de la subvention pour l'année 2014

Le montant de la subvention de la Ville de Ramonville Saint-Agne attribué à l'aua/T au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'aua/T approuvés en Conseil d'Administration du 28 Février 2014 est de **7 000 euros (sept mille euros)**.

Article 2 - Programme de travail de l'aua/T 2014

Le programme de travail de l'aua/T correspondant à l'utilisation de la subvention annuelle pour l'année 2014 est défini dans l'annexe jointe à cet avenant.

Fait en 3 exemplaires, à Toulouse, le

Pour la Ville de Ramonville Saint-Agne

Le Maire

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse Aire Urbaine,

Jean-Marc MESQUIDA
Directeur Général

